ONPE SYNTHÈSES N°27

ÉCHOS DE LA RECHERCHE EN PROTECTION DE L'ENFANCE NOVEMBRE 2026

Effets psychologiques du délaissement parental chez l'enfant en famille d'accueil

Lorsque les possibilités de retour d'un enfant en famille de naissance s'éloignent, le sens de son suivi en assistance éducative peut être remis en cause. La déclaration judiciaire de délaissement parental (DJDP) apparaît alors comme une solution protectrice déterminante dans la construction de son devenir. Elle offre une équivalence symbolique pour aider l'enfant à penser l'absence ou l'empêchement de ses parents, gouffre psychique rempli d'incertitude et de vide.

François-Xavier Mayaux,
chercheur associé en psychopathologie clinique et psychothérapie, Université Bourgogne Europe (Laboratoire Psy-DREPI)

Philippe Hugan,

Laura Kurpis,

Psychologues cliniciens et psychothérapeutes au conseil départemental de la Côte-d'Or.

MOTS CLÉS

Délaissement
Placement
Théorie de l'attachement
Psychopathologie

La DJDP (art. 381.1 du Code civil [CC]) remplace, depuis la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, la déclaration judiciaire d'abandon (art. 350 du CC). Le délaissement peut être partiel ou total selon qu'il concerne un ou les deux parents de l'enfant. Il entraîne une perte de l'exercice et de la titularité de l'autorité parentale. Il provoque un changement de statut pour l'enfant qui devient pupille de l'État. La question de l'adoptabilité se pose à ce moment de l'histoire de l'enfant et une adoption simple ou plénière peut être envisagée. Dans ce dernier cas, la procédure aboutit à une rupture totale de la filiation de naissance et ce de façon irréversible.

La loi considère un enfant comme délaissé « lorsque ses parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête, sans que ces derniers en aient été empêchés par quelque cause que ce soit ». Partant de ce postulat, une recherche [1] investigue la question du délaissement et de l'empêchement parental. Non défini par la loi, l'empêchement parental recouvre différentes réalités cliniques.

Une démarche de recherche engageant deux institutions

La démarche de recherche a débuté par le recueil des besoins émis par les professionnels de terrain de l'aide sociale à l'enfance (ASE) réalisé par les psychologues cliniciens de l'ASE du département de la Côte-d'Or. Trois sujets centraux ont émergé de ces rencontres interdisciplinaires (technicien d'intervention sociale et familiale, assistant social, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, cadre enfance et responsable d'unité, délégué ou attaché ASE) : le délaissement parental, la répétition pathologique de placement transgénérationnel et la question des groupes fraternels en famille d'accueil. La direction du conseil départemental de la Côte-d'Or a choisi le thème du délaissement parental, particulièrement d'actualité en 2018 à la suite de la loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016.

Dans ce cadre, une convention de recherche universitaire a été établie entre le président du conseil départemental de la Côte-d'Or et le président de l'Université de Bourgogne, *via* l'ASE et l'équipe de recherche de psychopathologies cliniques et psychothérapies du laboratoire de psychologie Psy-DREPI (dynamiques

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Le cadre d'analyse théorique de l'étude s'appuie sur la théorie de l'attachement et l'approche psychodynamique [2-3]. La méthodologie est mixte, à la fois quantitative et qualitative. 22 enfants ont été rencontrés et deux groupes cliniques ont été créés, eux-mêmes subdivisés en deux sous-groupes en fonction de l'âge (5-12 ans et 12-21 ans).

Le groupe 1 concerne des enfants qui n'ont plus de relation manifeste avec leurs parents de naissance (N=11). Dans celui-ci, les enfants sont concernés par une procédure de DJDP ou bénéficient d'un statut juridique spécifique de délégation d'autorité parentale ou de pupille de l'État. Schématiquement, le statut adapté de l'enfant apporte une protection symbolique supplémentaire, sans qu'il y ait pour autant un accompagnement pluridisciplinaire longitudinal.

Le groupe 2 concerne des enfants qui subissent un désinvestissement de la relation parentale dans le cadre de mesures de placement en assistance éducative (N=11). Pour ces enfants, l'accompagnement pluridisciplinaire est davantage mobilisé mais la dimension juridique n'est pas suffisamment traitée dans sa correspondance à la réalité de l'enfant, que cela soit sur le plan de la discontinuité parentale ou celui de la psychopathologie parentale.

Les outils utilisés pour mesurer l'attachement sont les cartes pour le complètement d'histoire pour les enfants les plus jeunes et une variation de l'*Adult attachment interview* avec l'Edicode pour les plus âgés. Les cartes pour le complètement d'histoire apprécient la construction des représentations d'attachement [4]. L'Edicode appréhende la représentation des expériences d'attachement filial et parental [5]. Du côté de l'approche psychodynamique, des épreuves projectives ont été mobilisées (test des 5 éléments, *Children's apperception test* [CAT], *Thematic apperception test* [TAT], entretien semi-structuré multiregistre, génogramme réel et imaginaire) et des questions thématiques d'entretien clinique semi-structuré expérimental spécialement créées par l'équipe de recherche [6-11]. Cet entretien aborde l'objet transitionnel, les ressources internes et externes des enfants. Tous ont passé ces épreuves avec une différenciation en fonction de leur âge pour le CAT et le TAT.

relationnelles et processus identitaire / UR 7458). Un groupe de recherche s'est ensuite constitué, composé de deux enseignants-chercheurs en psychologie clinique et de cinq psychologues cliniciens exerçant à l'ASE.

L'étude s'est déroulée de février 2019 à décembre 2023, en cinq phases d'une durée moyenne de 18 mois chacune : une phase exploratoire de construction de la revue de littérature et de création du dispositif méthodologique ; une phase de formation aux outils d'évaluation de recherche et de passation ; une phase de cotation, d'interprétation et d'analyse des résultats ; une phase de restitution aux sujets ; et une phase de valorisation scientifique et de formation aux professionnels. Ces étapes ont été travaillées, élaborées, produites et appliquées collectivement par l'équipe de recherche.

La force méthodologique de la recherche se situe dans cette ingénierie groupale. En plus d'avoir la possibilité de faire appel au groupe de recherche pour toutes difficultés relatives aux passations cliniques ou aux questions d'ordre technique (de cotation, d'analyse et d'interprétation des résultats), chaque psychologue clinicien expérimentateur a soumis l'ensemble de ses données aux pairs de l'équipe précitée, afin d'apprécier systématiquement leur validité scientifique en collégialité.

Dans ce contexte, la problématique générale de recherche s'exprime de la façon suivante : quels sont les effets du délaissement parental sur le développement psycho-affectif chez l'enfant confié en famille d'accueil ? Trois objectifs généraux de recherche s'articulent sur le plan clinique, thérapeutique et pratique. D'un point de vue clinique, il s'agit d'approfondir les connaissances scientifiques sur le phénomène du délaissement parental, peu étudié sur le plan de la recherche universitaire en psychopathologie clinique en accueil familial en France. Au niveau thérapeutique, par son volet « action », cette recherche vise à participer aux transformations des pratiques pluri-professionnelles et à contribuer à l'amélioration des dispositifs institutionnels d'accompagnement. Cette amélioration s'est notamment appuyée sur des entretiens cliniques de recherche de restitution, dans lesquels les résultats ont été présentés aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'à leurs parents pour ceux qui le souhaitaient. La restitution s'est également opérée à plusieurs échelles dans l'institution et aux partenaires extérieurs par des actions de formation. Concernant la pratique, l'étude propose une définition psychologique concrète du délaissement comme aide à la caractérisation juridique de la procédure.

En effet, le droit définit le délaissement en précisant notamment que le parent ne doit pas être empêché d'avoir avec son enfant des relations nécessaires à son éducation et à son développement. La pratique clinique suggère par ailleurs que les parents peuvent être empêchés par l'existence de dysparentalités. Les troubles des parents peuvent constituer une véritable psychopathologie de l'empêchement parental aux conséquences graves sur le développement de l'enfant. Jusqu'à une jurisprudence récente, ce type d'empêchement pouvait également constituer un empêchement au sens juridique. Le *guide professionnel pour les situations d'enfants à risque de délaissement ou délaissés*, publié par l'ONPE, présente à cet égard l'évolution de la jurisprudence. Cette tâche aveugle de la psychopathologie de l'empêchement est le fondement de la volonté d'une proposition de définition psychologique du délaissement parental, en appui et complémentarité de la DJDP.

L'émergence d'une diversité des délaissements

La constitution des groupes d'étude a fait apparaître la diversité des situations de délaissement. Les critères de participation à l'étude ont été volontairement extensifs, afin de ne pas arrêter l'analyse à un âge donné, une période particulière d'entrée dans le placement, un type de motif de placement ou une dynamique psycho-

pathologique spécifique. L'objectif était de délimiter un périmètre suffisamment élargi pour inclure dans l'évaluation de la recherche les effets de la procédure de délaissement sur le développement psychologique de l'enfant. En effet, la DJDP n'est pas une mesure en soi, c'est une procédure judiciaire, donc non prédictive et limitée dans le temps. Autrement dit sur le plan méthodologique, il n'est pas envisageable de définir en amont une liste d'enfants et d'adolescents susceptibles de faire l'objet d'une DJDP, ni de pouvoir déterminer en aval le résultat de la requête judiciaire, dans le cas, par exemple, où le département serait débouté de sa demande de DJDP.

De plus, la démarche de protection du délaissement concerne des réalités cliniques et juridiques très diverses, non discriminées par l'âge de l'enfant, le type de mesure judiciaire ou le statut juridique de l'enfant. La constitution des groupes cliniques a été élaborée en ce sens. Elle répond à des critères cliniques et juridiques mixtes, opérationnalisés sur la seule absence parentale manifeste ou le désinvestissement parental concret.

Ainsi, le critère principal d'inclusion s'est organisé autour de la rencontre d'enfants confiés au service de l'ASE et accueillis par des assistants familiaux du conseil départemental de la Côte-d'Or. Les enfants ne devaient pas avoir moins de 5 ans et ne devaient pas présenter un état de souffrance psychologique manifeste afin qu'ils soient éligibles aux passations.

Des enfants plus sécurisés

Les résultats de la recherche montrent que les enfants qui n'ont plus de relation avec leurs parents de naissance (groupe 1) et qui ont fait l'objet d'un traitement de sécurité symbolique par les services sur le plan de leur statut ont plus de facilités à évoquer et se représenter leur famille de naissance malgré son absence concrète dans leur vie. De même, ils ont plus aisément recours à des mécanismes de défense et de protection matures, en étant moins dans l'agir et en exprimant des meilleures capacités d'élaboration et de mentalisation. Ils ont également plus de facilités à reconnaître et à transformer leur agressivité à l'égard de leur parent et se projettent avec plus de sécurité dans l'avenir. Leur narrativité est significativement plus riche et approfondie pour se raconter et pour raconter la possibilité de leur devenir avec d'autres figures d'attachement potentielles (famille d'accueil principalement).

Ainsi, les résultats de l'étude mettent en avant le principe selon lequel plus la situation juridique relative à l'absence des parents est clairement symbolisée dans le réel, plus les enfants ont des facilités à penser et à se représenter cette absence. Les enfants ont plus aisément accès à l'imaginaire et arrivent à faire coexister le monde de la famille de naissance avec le monde de la famille d'accueil.

L'importance d'une définition psychologique du délaissement apparaît alors déterminante, notamment dans l'appréciation nécessairement pluridisciplinaire de la psychopathologie de l'empêchement parental, en croisant les points de vue clinique, juridique et socio-éducatif.

Cette psychopathologie de l'empêchement du côté des parents, de leur absence manifeste, de la discontinuité et des interactions pathogènes, permet de ne pas perdre de vue le vécu de délaissement de l'enfant et de l'accompagner dans les effets que provoquent la perspective et la mise en œuvre d'une protection statutaire conforme à sa situation.

L'importance du travail pluridisciplinaire longitudinal

Le délaissement réel, d'un premier abord facilement objectivable, ne peut pas faire l'économie d'un accompagnement pluridisciplinaire longitudinal de l'enfant dans sa représentation de l'absence par équivalence symbolique. Par exemple, lorsqu'un enfant devient pupille de l'État par l'absence effective et manifeste des parents durant le délai légal, il est nécessaire d'accompagner l'enfant avant et après la DJDP pour l'aider à penser et à se représenter matériellement l'absence. C'est à ce moment-là que le travail pluridisciplinaire comporte une dimension profondément humaniste. Chaque acteur a une place déterminante et active son rôle auprès de l'enfant : le délégué ou l'attaché qui rencontre l'enfant en personnifiant l'autorité parentale par l'équivalence symbolique (au préalable du conseil de famille), le référent qui accompagne l'enfant avant, pendant et après cette rencontre, le psychologue du service qui soutient professionnellement les intervenants voire qui rencontre l'enfant si c'est indiqué ou si les entretiens sont déjà mis en œuvre.

PROPOSITION DE DÉFINITION PSYCHOLOGIQUE DU DÉLAISSEMENT

Un des résultats de l'étude est la proposition d'une définition psychologique du délaissement parental, qui s'exprime selon trois modalités : le délaissement réel, le délaissement par discontinuité et le délaissement psychique parental.

Le délaissement réel s'établit par la législation en termes d'absence manifeste de relation parentale sur une période déterminée d'une année. Ce type de problématique de délaissement aboutit en général à la DJDP et par conséquent au changement de statut.

Le délaissement par discontinuité concerne une zone grise entre le délaissement réel et le délaissement psychique parental. Il s'agit des parents de naissance qui sont présents par intermittence dans la réalité matérielle et dans la réalité psychique. Le degré d'infiltration du délaissement par discontinuité dans la situation de placement est un des indicateurs principaux sur le plan clinique. En effet, les enfants qui sont régulièrement confrontés à l'absence de leur parent en visite réactivent des angoisses d'abandon qui peuvent avoir des répercussions au sein de leur vie en famille d'accueil et de leur équilibre psychologique en général.

Le délaissement psychique parental recouvre les parents présents physiquement mais absents psychiquement dans la représentation de leur relation avec leur enfant. Il s'agit des tableaux psychopathologiques les plus sévères et non stabilisés. La majorité de ces situations sont encadrées par les décisions judiciaires sous la forme de visites médiatisées spécifiques, avec un accompagnement psychologique et éducatif particulier.

Cette pensée de l'absence permet de signifier à l'enfant un désir de naissance et d'existence pour lui, porté symboliquement par le juridique, et humainement par le groupe pluridisciplinaire, avant, pendant et après la procédure. Le délaissement par discontinuité oblige quant à lui à reconsidérer le travail de la relation en sortant du seul prisme de la présence effective du parent. Cette discontinuité par répétition du couple absence/présence a des conséquences sur le développement psychologique de l'enfant. Enfin, le délaissement psychique parental souligne l'idée que même si les parents sont présents physiquement, ils sont absents psychiquement dans leurs réponses aux besoins des enfants.

La recherche a permis de répondre aux trois objectifs généraux. Sur le plan clinique, l'effet de la souffrance et du travail psychique chez les enfants qui subissent un désinvestissement de la relation parentale oblige à penser une dynamique de protection du délaissement parental par le statut juridique. Il s'établit ainsi un continuum de l'assistance éducative à l'adoption. D'un point de vue thérapeutique, cette étude insiste sur l'appréciation des processus de désinvestissements parentaux, qui doit s'exercer dans une démarche nécessairement pluridisciplinaire, croisant les regards clinique, juridique et socio-éducatif. Ce cadre de travail pluridisciplinaire peut se traduire institutionnellement par la création de comités d'éthique départementaux appliqués aux questions de protection de l'enfance. Concernant le volet pratique, les résultats mettent en évidence la nécessité de proposer une définition psychologique du délaissement comme aide à la caractérisation juridique de la procédure. Trois types de délaissement peuvent être différenciés comme paradigme d'appui à l'appréciation de la psychopathologie de l'empêchement parental et de ses conséquences sur le développement psychologique de l'enfant.

Par extension, il s'agit de contribuer à l'amélioration des pratiques interprofessionnelles par des actions de formation, tout en participant activement à la dynamique de prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant par la jurisprudence. Cela implique de veiller au respect de ses besoins fondamentaux par l'exercice effectif de ses droits, parmi lesquels figure celui de reconnaître un désir d'existence porté par autrui. Ce portage doit résulter d'un accompagnement pluridisciplinaire intriqué, afin de s'ajuster au plus près du vécu des enfants protégés par la société. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

- Cole, É., Fougère-Ricaud, M. et Oui, A. (2025). *Protéger l'enfant sur le long terme, quand la perspective du retour en famille s'éloigne*. Observatoire national de la protection de l'enfance. [en ligne]
- Delaville, S., Marion-Gaber, P. et Oui, A. (2026). *Guide professionnel pour les situations d'enfants à risque de délaissement ou délaissés*. Observatoire national de la protection de l'enfance. [en ligne]
- Euillet, S. (2009). *Le délaissement parental : conceptions et pratiques dans 4 pays occidentaux*. Observatoire national de l'enfance en danger. [en ligne]
- Gore, C. (2001). *Enfants délaissés, adoptions tardives en France et en Europe*. ESF éditeur.
- Guyotat, J. (2005). Traumatisme et lien de filiation. *Dialogue, 168*(2), 15-24.
- Liébert, P. (2015). *Quand la relation parentale est rompue. Dysparentalité extrême et projets de vie pour l'enfant*. Dunod.

RÉFÉRENCES

[1] Mayaux, F.-X., Hugan, P., Kurpis, L., Petetin-Gelu, K., Haliday, H., Viodé, C. Briet, V. et Bretel, M. (2024). Les effets psychologiques du délaissement parental chez l'enfant placé en famille d'accueil, *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique, 182*(6), 560-565.

[2] Bowlby, J. (1978). *Attachement et perte. L'attachement (vol 1).* (traduit par D. Weil). Presses Universitaires de France, le fil rouge.

[3] David, M. (2004). *Le placement familial : de la pratique à la théorie*. Dunod, 5e édition.

[4] Miljkovitch, R., Pierrehumbert, B., Karmaniola, A. et Halfon, O. (2003). Les représentations d'attachement du jeune enfant. Développement d'un système de codage pour les histoires à compléter. *Devenir, 15*(2), 143-177.

[5] Pierrehumbert, B., Dieckmann, S., Miljkovitch de Heredia, R., Bader, M. et Halfon, O. (1999). Une procédure d'analyse des entretiens semi-structures inspirée du paradigme de l'attachement. *Devenir, 11*(1), 97-126.

[6] Cario, R. (2003). *Découvrez et interprétez votre paysage intérieur par le dessin*. Dervy.

[7] Bellak, L. & Bellak, S. S. (1950). An introductory note on the Children's Apperception Test (CAT). *Journal of Projective Techniques, 14*(2), 173–180.

[8] Murray, H. A. (1937). Techniques for a systematic investigation of fantasy. *The Journal of Psychology: Interdisciplinary and Applied, 3*, 115-143.

[9] Société du Rorschach et des méthodes projectives de langue française. Le T.A.T. Vica Shentoub. (2002). *Psychologie clinique et projective, 1*(8).

[10] Stoléru, S., Kosmadakis, C. et Allilaire, J.-F. (2011). Présentation de l'Entretien semi-structuré multiregistres. *Annales médico-psychologiques, 169*(2), 79-83.

[11] Ollié-Dressayre, J. & Mérigot, D. (2005). Du génogramme filiatif au génogramme imaginaire. *Thérapie Familiale, 26*(3), 259-269.

Publication gratuite éditée par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) au sein du GIP France enfance protégée (FEP) • CS 50100 – 92 587 Clichy Cedex • Directrice de la publication : Anne Morvan-Paris • Responsable de la rédaction : Grégory Dubois • Coordination de la rédaction : Anne Oui • Relecture : Séverine Delaville, Paul Marion-Gaber et Camille Roudaut • Suivi éditorial et mise en pages : Julie Colas • Dépôt légal : novembre 2026 • ISSN 2780-6847.